

Règlement intérieur de la ludothèque La Confiserie Et à la médiathèque centre, espace Pilâtre de Rozier

Fonctionnement :

- La ludothèque est une structure municipale qui a pour but la mise à disposition et le prêt de jeu pour tous, qu'ils peuvent utiliser sur place ou emprunter pour une durée limitée à la ludothèque-médiathèque La Confiserie
- Cette structure n'assure pas les fonctions de garderie, c'est un lieu d'échange et de convivialité autour du jeu, les enfants de moins de 6 ans sont accueillis obligatoirement accompagnés d'une personne majeure et reste sous la responsabilité des parents.
- La ludothèque se situant dans l'enceinte de la médiathèque, les horaires d'ouverture sont portés à la connaissance du public par affichage et sur le site de la commune. Ces horaires peuvent être amenés à être modifier, si nécessité.

Ludothèque -médiathèque La Confiserie : Pour le prêt et le jeu sur place

En période scolaire :

Le mardi de 16h à 18h, le mercredi de 14h à 18h, le jeudi de 16h à 18h et le vendredi de 16h à 18h.

En période de vacances scolaires :

Le mardi de 14h à 19h, le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le jeudi de 14h à 19h et le vendredi de 14h à 18h.

Ludothèque de la médiathèque, Centre espace Pilâtre de Rozier : Uniquement du jeu sur place

Le mardi de 16h à 18h, le mercredi de 14h à 18h, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h à 13h.

Inscription :

- L'inscription doit être effectuée par une personne majeure, responsable de la famille, structure, qu'il inscrit à la ludothèque. Celle-ci peut se faire avec la carte d'inscription à la médiathèque si elle est au nom d'un adulte et en cours de validité.
- Le tarif annuel pour l'emprunt de jeu à la ludothèque-médiathèque La Confiserie est fixé à 10€ pour les habitants de Wimille et 20€ pour les extérieurs. En cas de dégradation, l'emprunteur devra racheter le même jeu en état neuf, ticket d'achat à l'appui.
- Documents nécessaires pour l'inscription à la ludothèque : Carte de la médiathèque, si au nom d'un adulte, carte d'identité, justificatif de domicile.

Jeu sur place :

- Il n'est pas nécessaire d'être adhérent pour jouer sur place (accès libre) que ce soit à la ludothèque-médiathèque La Confiserie qu'à la médiathèque centre, espace Pilâtre de Rozier. Le jeu sur place doit se faire dans le respect du matériel, des règles et des personnes.
- Après avoir joué, l'utilisateur doit vérifier le contenu du jeu (nombre de pièces) et le ranger à sa place, les pièces et accessoires triés et remis dans les sachets prévus à cet effet.

- Pour des raisons de sécurité, les animateurs de la ludothèque se réservent le droit de refuser le jeu sur place si la fréquentation atteint le nombre maximum de personnes autorisé réglementairement.
- Il est interdit de manger et boire sur les tables où des jeux sont utilisés.

Emprunt :

- Le nombre de jeux empruntés est limité à 2 par famille et pour une durée maximale de 3 semaines.
- Certains jeux ne peuvent pas être empruntés et sont destinés à rester à la ludothèque. Ces jeux portent une signalétique spéciale, indiquant qu'ils sont exclus du prêt.
- Le prêt de nouveaux jeux est soumis à la restitution des emprunts précédents. Il n'est pas possible de prolonger la durée d'emprunt de jeux.
- L'emprunteur est seul responsable du ou des jeux empruntés. Pour éviter toute contestation, l'utilisateur se doit de vérifier l'état du jeu avant de l'emprunter. En cas de détérioration du jeu, l'utilisateur doit le signaler avant son utilisation et avant de partir, sinon il sera tenu responsable de la perte de pièces.
- Les jeux proposés sont en bon état, complets et propres. L'emprunteur doit les rendre à l'identique, les pièces et accessoires triés et remis dans les sachets prévus à cet effet. Tous les jeux seront vérifiés à leur retour.
- Toutes pertes de pièces ou détérioration du jeu doivent être signalées lors du retour du jeu et l'emprunteur doit assurer le remplacement des pièces perdues.
- En cas de retards répétés ou persistants, la ludothèque se donne le droit de refuser le prêt de jeux.
- La séance de jeux s'arrête 15 minutes avant la fermeture de la ludothèque afin de permettre à chacun de vérifier et de ranger ses jeux.
- **Le retour des jeux se fait obligatoirement à la ludothèque-médiathèque La Confiserie aux heures d'ouverture (ni à la médiathèque du centre ni dans la boîte des retours de livre).**

Le catalogue des jeux est consultable sur place et sur le portail de la médiathèque. Il est également possible de noter dans le cahier de suggestions les jeux que vous aimeriez trouver dans la ludothèque afin de préparer au mieux les commandes participatives.

Toute personne entrant à la ludothèque s'engage à se conformer au présent règlement, et le non-respect de celles-ci pourra entraîner l'interdiction temporaire ou définitive de l'accès à la ludothèque et de l'emprunt de jeux.

Je soussigné : Mme/Mr..... déclare avoir pris connaissance du règlement de la ludothèque et m'engage à le respecter.

Fait à

Le.....

Signature :